



Déchèteries du Pays du Mont-Blanc : réouverture au public

A compter du lundi 20 avril, la CCPMB réouvre les 4 déchèteries du Pays du Mont-Blanc, situées à Megève, Passy, Saint-Gervais et Sallanches. Elles ont été fermées le 18 mars suite à la mise en place du confinement. Pendant cette période, leurs accès étaient limités uniquement aux professionnels qui avaient pu poursuivre leur activité.

Aujourd'hui, dans cette période si particulière, malgré les difficultés de logistique et organisationnelle auxquelles tout le monde doit faire face pour assurer la continuité de service, la CCPMB s'efforce de concilier protection des salariés et des usagers, poursuite de la préservation de l'environnement et de l'activité économique du territoire, en ouvrant à nouveau les déchèteries.

Les circonstances actuelles impliquent la mise en place de consignes et de leur stricte respect pour garantir la sécurité de tous et en particulier du personnel travaillant sur place.

Ces consignes seront affichées aux abords et communiquées via ce document, mais aussi sur les réseaux sociaux et son site internet – www.ccpmb.fr

Les consignes :

- Le nombre de personne pouvant accéder aux déchèteries est limité.
- Pas plus de 3 voitures sur le quai.
- Respect d'une distance minimum de 2 m avec le gardien et les autres usagers.
- Aucune voiture ne doit stationner sur le quai.
- Dans la mesure du possible, il est recommandé de porter un masque pendant les déchargements.
- Aucune utilisation des pelles et balais de la déchèterie.
- Le gardien ne participe pas au déchargement.
- Le gardien peut demander à un usager de repartir sans avoir vidé son véhicule si les bennes sont pleines ou si les filières de traitement des déchets ne fonctionnent pas.
- Seul un passage par semaine sera autorisé pour les particuliers, pour permettre un accès en priorité aux professionnels.
- En cas de non-respect de ces consignes, le gardien pourra être amené à interdire l'accès à la déchèterie.
- La CCPMB se réserve le droit de fermer la déchèterie sur le champ si elle estime que la sécurité n'est pas assurée ou si les bennes sont pleines.

Les horaires d'ouverture :

Les horaires d'ouvertures d'été sont conservés la semaine.

Mais les déchèteries seront fermées au public les samedis, dimanches et jours fériés.

LE 20 AVRIL 2020
Réouverture des 4 déchèteries du Pays du Mont-Blanc
Megève // Passy // Saint-Gervais // Sallanches

#COVID-19

AVIS AUX HABITANTS ET AUX PROFESSIONNELS

DES CONSIGNES À RESPECTER
Pour le bon fonctionnement et garantir la santé de tous et en particulier du personnel qui travaille sur place :

- 3 véhicules maximum sur les quais de déchargement
- Une fois le vidage réalisé, ne pas stationner sur la déchèterie
- Pas d'aide de la part des gardiens
- Le gardien peut demander à des voitures de repartir sans vidage
- Respect des distances (2m)
- Si possible, porter un masque lorsque vous vous rendez à la déchèterie

HORAIRES AMÉNAGÉS
(fermées les jours fériés)

MEGÈVE	PASSY	SAINT-GERVAIS	SALLANCHES
Lundi au vendredi > de 8h15 à 11h45 - de 13h30 à 18h15	Lundi > de 14h à 19h Mardi au vendredi > de 8h à 12h - de 14h à 19h	Lundi au vendredi > de 10h à 12h - de 14h30 à 19h	Lundi au jeudi > de 8h à 12h - de 14h à 18h30 Vendredi > de 8h à 12h - de 14h à 18h

✓ L'accès est **gratuit** pour les particuliers, réservé aux habitants et entreprises du territoire ou aux entreprises ayant un chantier sur le territoire.

📅 1 passage par semaine pour les particuliers.

🔔 Pour rappel, il est toujours nécessaire d'être inscrit pour accéder aux déchèteries > www.ccpmb.fr

COVID-19 Comme il s'agit d'un déplacement, vous avez besoin d'une dérogation : cocher la case « Déplacements pour effectuer des achats de fournitures ».

Megève : lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 // de 13h30 à 18h15

Passy : lundi de 14h à 19h // mardi du vendredi de 9h à 12h // de 14h à 19h

Saint Gervais : lundi au vendredi de 10h à 12h // de 14h30 à 19h

Sallanches : lundi au jeudi de 8h à 12h // de 14h à 18h30 // vendredi 8h à 12h // de 14h à 18h

La CCPMB appelle au civisme de chacun dans la mesure du possible et demande de reporter vos apports lorsque des solutions de stockages temporaires sont possibles pour éviter de saturer les déchèteries et entraîner leur fermeture.

La CCPMB demande également aux usagers de bien vouloir laisser l'accès en priorité aux professionnels.

Pour rappel, l'accès aux déchèteries du Pays du Mont-Blanc est réservé aux habitants et professionnels des 10 communes du Pays du Mont-Blanc et se fait uniquement après inscription auprès de la CCPMB via son site internet www.ccpmb.fr

Pour toutes questions, vous pouvez adresser un mail à accueil@ccpmb.fr

Contact presse : E. AMBLARD : e.amblard@ccpmb.fr
Contact technique E. RENAUD-GOUD : c.renoud-goud@ccpmb.fr